



Fédération des syndicats de travailleurs du rail
17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis
Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67
federation-sudrail@wanadoo.fr
www.sudrail.org



Unissons-nous, pour que la Caisse de Prévoyance et Retraite des cheminot-e-s reste à la SNCF !

Nous sommes des dizaines de milliers à l'avoir dit à travers la pétition SUD-Rail, les rassemblements et la grève le 11 avril. Cette position est celle défendue par la fédération SUD-Rail, mais pas seulement. La fédération UNSA également refuse l'externalisation de la CPR.

Lors du Conseil d'Administration, le 11 avril, les administrateurs SUD-Rail et UNSA ont voté contre le projet présenté par la direction SNCF et le gouvernement.

La fédération FO vient de publier un communiqué dans lequel elle s'affirme pour « le maintien des Caisses de prévoyance et de Retraites actuelles et de ses agents intégrés à la SNCF ».

Au-delà des positions fédérales, le mouvement de résistance à la casse de la CPR ne cesse de s'élargir.

Dans une précédente information, nous avons publié des motions votées dans des CE, fin mars.

La dynamique se poursuit ; ainsi il y a quelques jours ce sont les délégations CGT, SUD-Rail, UNSA, CFDT, FO, CFTC des Directions Infra et Ingénierie qui adoptaient la délibération suivante :

Les élus et représentants syndicaux CGT/FO/CFDT/CFTC/SUD-Rail/UNSA réaffirment leur volonté de défendre le régime particulier de protection sociale et de retraite des cheminots, et condamnent le vote du CA de la SNCF du 11 avril 2007 ayant approuvé, par 10 voix sur 18, les projets de décrets du Gouvernement.

La volonté du Gouvernement et de la Direction SNCF d'externaliser notre Caisse de Prévoyance et de Retraite sous couvert des normes européennes IAS/IFRS, fait peser de graves dangers sur notre régime particulier, car **l'autonomie de la CPR fragilisera notre régime.**

Les signataires rappellent que notre régime spécial est équilibré financièrement (avec la subvention versée par l'Etat en raison du déséquilibre démographique dont il est responsable) ; il a le coût de fonctionnement le plus faible de tous les régimes vieillesse et il autofinance son principal avantage, à savoir la possibilité de prendre sa retraite à partir de 55 ans (50 ans pour les conducteurs). Et cette bonne santé financière devrait s'améliorer par le biais d'un rééquilibrage naturel entre le nombre d'actifs et celui des retraités. Les seules normes comptables ne peuvent être admises pour supprimer un droit social.

En conséquence, les élus et représentants syndicaux signataires réaffirment :

- ⇒ **leur refus de l'externalisation de la CPR ;**
- ⇒ **leur attachement à une retraite à taux plein sur la base de 37,5 annuités de cotisation ;**
- ⇒ **leur attachement au calcul de la pension sur les 6 derniers mois ;**
- ⇒ **leur attachement au maintien du droit au départ à 55 ans (50 ans pour les conducteurs) ;**
- ⇒ **leur attachement aux spécificités de notre régime de prévoyance ;**
- ⇒ **leur attachement au maintien du bénéfice des facilités de circulation.**

Nous, élus et Représentants Syndicaux CGT/FO/CFDT/CFTC/SUD-Rail/UNSA, nous opposerons à tout projet remettant en cause tous les régimes de retraite de notre pays.

La direction voulait un consensus syndical sur son projet : il n'y a pas de consensus !

Donnons la parole aux cheminot-e-s !

Les normes IFRS pouvaient ne pas s'appliquer à la SNCF. C'est la direction qui a fait ce choix, pour « vendre » son projet !

Parce que la Caisse de Prévoyance et de Retraite appartient aux cheminot-e-s, *SUD-Rail* demande :

- Une consultation de tous les cheminot-e-s.
- L'engagement du gouvernement et de la SNCF de respecter le vote des cheminot-e-s.

La Caisse de Prévoyance des cadres supérieurs est dotée d'un compte spécifique mais pleinement intégrée au sein de la CPR. Ce compte est excédentaire ... alors, la direction SNCF avait décidé de garder la caisse de prévoyance des cadres supérieurs au sein de la SNCF...

L'externalisation de la Caisse de Prévoyance et de Retraite des cheminot-e-s, hors de la SNCF, met en danger l'avenir du régime des cheminot-e-s.

Il est de la responsabilité des organisations syndicales de s'y opposer, mais aussi d'**organiser les actions nécessaires pour que ceci soit abandonné.**

Le 11 avril, SUD-Rail avait proposé une rencontre à toutes les fédérations qui veulent maintenir la CPR au sein de la SNCF. Nous renouvelons notre proposition.

Unité, pour garder notre CPR au sein de la SNCF !